

LES DOSSIERS ECONOMIQUES PRESENTES EN NOVEMBRE.

Synerfil, dernière société du groupe en France a ne pas être incluse dans TP France va être intégrée au moyen d'une TUP (transmission universelle de patrimoine) au 1^{er} janvier 2013. **SUD** avait préparé des questions sur les conditions d'intégration de ces salariés. La direction a indiqué que les 40 salarié-es repris dans TP France bénéficieront des mêmes conditions et avantages que celles des autres salariés de TP France puisqu'ils ont tous plus de deux ans d'ancienneté. Ces salarié-es seront rattachés au site de production de Paris. Lors de la consultation, **les élus SUD se sont abstenus**, car les salariés de Synerfil n'ont pas pu être directement consultés par le C.E.

Teleperformance de Nantes St Herblain : fermeture programmée du site au 31 décembre 2012. Cet ex site de La Redoute repris par Teleperformance Midi Aquitaine en 2007, et qui est rattaché au site d'Orléans pour sa gestion administrative, n'emploie plus à ce jour que 5 salarié-es travaillant en délégation chez le client Accenture au lieu de 16. Le faible nombre de salariés restant, soit 9, ne permet pas d'obtenir la mise en place automatique d'un Plan de Sauvegarde de l'Emploi en bonne et due forme. Le Comité Entreprise n'a pas rendu d'avis à ce jour.

Le Bilan Social : L'effectif de TELEPERFORMANCE France s'établit à 4 708 salariés inscrits en fin octobre 2012, soit une hausse de 4,9% (en ETP) par rapport au mois précédent.

Cette hausse s'explique par une forte augmentation du nombre des intérimaires (+107% en ETP) due notamment à la montée en puissance des activités dans certains centres (Coliposte, Axa et Bouygues Télécom notamment). Mais le nombre de CDI (-1% en ETP) et de CDD (-1% en ETP) continue de baisser.

Bref, si on ajoute à « l'attrition naturelle » chère à la direction, la multiplication des licenciements pour raisons disciplinaires, on constate que si l'effectif de TP repart à la hausse en France cela se fait uniquement par le biais d'une précarisation de l'emploi !

La Formation : **SUD** fait remarquer que la direction n'a pas présenté le document sur la formation, alors que cela fait partie de ses obligations légales. Il s'agit là aussi d'un délit d'entrave caractérisé !

Etat des comptes de l'entreprise : la direction s'estime dispensée de présenter les documents au C.E nouvellement élu, prétextant qu'elle les a déjà communiqués au C.E croupion avant le 25 septembre. Pour le reste, elle entend attendre que l'A.G des actionnaires se soit tenue. C'est du grand n'importe quoi, puisque l'A.G se tient au niveau du Groupe et pas de TP France. De plus, elle a lieu d'ordinaire en mai, alors que les comptes des entreprises doivent être publiables en avril !!!

Le président de la Commission Economique demande une réunion rapide sur ce point, mais aucune date n'est encore fixée.

Rappelons que la dernière expertise des comptes effectuée en 2011 portait sur l'exercice 2010 et que le C.E peut faire effectuer une expertise annuelle des comptes, prise en charge par l'entreprise, conformément à l'**Article L 2323-79 du Code du travail**.

SUD demandera à ce qu'un vote ait lieu sur ce point au C.E du 11 décembre pour une expertise des comptes 2011, puis à nouveau dès janvier pour une expertise des comptes 2012..

Point sur les activités : les contrats avec SFR sont à échéance au 31 juillet 2014, ceux avec Orange sont en cours de renouvellement et ceux avec Bouygues sont revus à la hausse. D'une manière globale, la presse économique se fait l'écho du fait que Teleperformance est bien placé dans la renégociation des contrats avec les 3 opérateurs téléphoniques, contrairement à certains autres prestataires (Webhelp, Laser Contact où des centaines d'emplois sont en jeu à très courte échéance).

Mais attention, quand la direction indique que des contrats sont signés pour le « marché français », cela ne garantit aucunement que l'activité générée se fera uniquement en France, TP ayant des sites au Maghreb et au Portugal, ce dernier pays devenant d'ailleurs très tendance !!! Il faut donc s'attendre pour 2013 à de nouvelles restructurations de l'activité TP en France et, par conséquence, à « un surcroît d'activité temporaire » pour les équipes **SUD** sur les sites comme au C.E.

VOUS AVEZ DIT ACTIVITES SOCIALES ET CULTURELLES ?

Vous avez été nombreux à nous retourner le coupon-réponse à notre dernier tract intitulé « Transparen'ce » et nous vous en remercions..

Malgré la tendance exprimée par les salariés, qui correspond majoritairement au projet budgétaire **SUD** pour 2012 et 2013, les élus au CE représentant les syndicats CFDT, CFTC, CFE CGC et FO ont voté contre cette répartition du budget par **8** voix contre **6 (4 SUD, 2 CGT)**.

Clairement les élus de ces syndicats ont décidé de commander les chèques cadeaux plus importants (80€ employés, 70€ AM, 60€ cadres). La conséquence de ce choix : aucun budget disponible pour commander de la billetterie en décembre !!!

L'argument avancé par ces élu-es : de toute façon il n'y avait pas assez de temps pour passer des commandes de billetterie. FAUX !!! Chaque élu dispose de 35 heures de délégation par mois pour s'occuper de la gestion du CE et à partir du moment où les fonds sont versés la commande de billetterie prend très peu de temps (48 heures par exemple pour les cinémas UGC) !

Cette décision risque fort de priver les salarié-es de billetterie cinémas, spectacles jusqu'à la fin du premier trimestre 2013, quand on constate que la subvention ASC pour les 3^{ème} et 4^{ème} trimestre 2012 n'a été créditée sur le compte du C.E que le 27 novembre, soit moins d'un mois avant Noël !

Sur ce point précis, la direction vient de commettre son troisième délit d'entrave au fonctionnement du C.E au sens de l'**Article L 2328-1** du Code du travail, et ce, dès la seconde réunion...Cela promet !!!!

Deuxième point : la majorité des élus a voté dans le budget 2013 la location de vacances en linéaire dans différentes régions. Cela correspond à un investissement de la part du CE d'environ 34 000€ et couvre 120 semaines de location. 120 semaines pour environ 4500 salarié-es ! Le projet a été voté sans aucune proposition du mode d'attribution de ces locations. Premier arrivé, premier servi ? C'est contraire à notre engagement de transparence et d'équité, SUD a donc voté contre cette proposition. Nous demandons de dispatcher les 120 semaines de locations proportionnellement pour chaque site et d'établir les critères d'attribution justes et équitables pour que personne ne conteste la transparence de l'instance CE.

P.S : Cimer patron (*) pour les 4,60 euros de dividendes ;) !!! (*) Merci.

Nous vous consulterons à nouveau avant de voter les dépenses ASC du budget 2013.

Si vous voulez avoir réellement un accès au cinéma, à des spectacles vivants à des prix réellement avantageux et voir votre le C.E assurer ses missions sociales en 2013, il ne faudra pas hésiter à chaque instant à demander des comptes à « vos » élu-es !

VOS ELU-ES ET REPRESENTANT-ES SUD AU COMITE ENTREPRISE :

TITULAIRES : Patrycja BOGARD (Le Mans) – Aintissar CHOUDER (VA Haute borne) – Béatrice GUILLEMIN (Bordeaux) – Didier THIEBAULD (Reims).

SUPPLEANT-ES : Severine MICHALET (Lyon) – Saïd BOUAMRIRENE (Toulouse) – André NAU (Niort) – Hafida FARES (Belfort).

REPRESENTANTS SYNDICAUX : Issam BAOUAFI (Paris) et Joel MANCERON (Guyancourt).